

Embajada del Reino de  
Marruecos  
Lima



سفارة المملكة المغربية  
ليما

Lima, le 08 mai 2012

Référence : 204/2012  
Destinataire Principal : Cab/1  
Pour attribution : DG/7 DG7/6  
Pour information : Cab/2 SG/4 DG8/1  
Transmission : Cryptée  
Diffusion : Restreinte

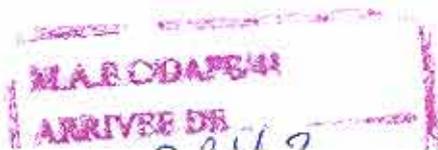
**TRES URGENT**

**Objet :** Mise en échec d'une tentative d'installation d'un Groupe d'amitié Pérou-rasd au sein du Congrès de la République dans un contexte marqué par une attitude bienveillante du Ministre des Relations Extérieures à l'égard des séparatistes

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que cette Ambassade a pu mettre en échec, le 07 mai courant, une tentative d'installation d'un Groupe d'amitié Pérou-rasd au sein du Congrès de la République. En effet, sous l'impulsion du congressiste Carlos Angulo (*Gana Perú*, majorité présidentielle) plusieurs membres de ce groupe parlementaire ont soumis à la Commission des Affaires étrangères un projet (document I) visant à la réactivation du Groupe d'amitié Pérou-rasd.

**I/ Contexte du dépôt de la requête auprès de la Commission des Affaires étrangères**

Selon les rédacteurs de cette demande, l'initiative proposée vise « à établir des mécanismes de coordination, collaboration et de travail commun sur des thèmes d'intérêt commun pour les parlementaires des deux pays. Il convient de signaler que cette demande écrite a été formulée et enregistrée en date du 20 septembre 2011, mais que ces auteurs n'ont jugé opportun de la débattre et soumettre au vote de la Commission des Affaires étrangères que le 7 mai 2012.



Embajada del Reino de  
Marruecos  
Lima



مملكة المغرب  
ليما

Lima, le 08 mai 2012

Référence : 204-2012  
Destinataire Principal : Cab/1  
Pour attribution : DG/7 DG7/6  
Pour information : Cab/2 SG/4 DG8/1  
Transmission : Cryptée  
Diffusion : Restreinte

**TRES URGENT**

**Objet :** Mise en échec d'une tentative d'installation d'un Groupe d'amitié Pérou-rasd au sein du Congrès de la République dans un contexte marqué par une attitude bienveillante du Ministre des Relations Extérieures à l'égard des séparatistes.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que cette Ambassade a pu mettre en échec, le 07 mai courant, une tentative d'installation d'un Groupe d'amitié Pérou-rasd au sein du Congrès de la République. En effet, sous l'impulsion du congressiste Carlos Angulo (*Gana Perú*, majorité présidentielle) plusieurs membres de ce groupe parlementaire ont soumis à la Commission des Affaires étrangères un projet (document I) visant à la réactivation du Groupe d'amitié Pérou-rasd.

**I/ Contexte du dépôt de la requête auprès de la Commission des Affaires étrangères**

Selon les rédacteurs de cette demande, l'initiative proposée vise « à établir des mécanismes de coordination, collaboration et de travail commun sur des thèmes d'intérêt commun pour les parlementaires des deux pays. Il convient de signaler que cette demande écrite a été formulée et enregistrée en date du 20 septembre 2011, mais que ces auteurs n'ont jugé opportun de la débattre et soumettre au vote de la Commission des Affaires étrangères que le 7 mai 2012.



L'ancienne Présidente de cette Commission, Ana Jara, qui occupe actuellement le poste de Ministre de la Femme, a toujours été proche de cette Ambassade et elle aurait difficilement accepté de traiter une telle requête. Sa proximité avec le Maroc a été renforcée après que cette Ambassade lui ait offert un don humanitaire en faveur de la population de la ville d'Ica touchée par le tremblement de terre. (M/SMES n° 22 du 16/01/12)

## II/ Déroulement de la réunion de la Commission des Affaires étrangères du Congrès portant sur la mise en place du Groupe d'amitié Pérou-rasd

Informée de la réunion du 07 mai courant, l'Ambassade a entrepris des contacts auprès des membres du Groupe d'amitié Pérou-Maroc, dont certains sont également membres de la Commission des Affaires étrangères, en vue de les mobiliser. Ainsi, tout au long des débats au sein de la Commission des Affaires étrangères des contacts téléphoniques ont été établis avec ces députés, ainsi que d'autres parlementaires amis du Maroc au sein du Congrès. **Cette mobilisation s'est traduite par une mise en échec de la manœuvre des séparatistes, grâce à un vote de 6 voix en faveur du Maroc et 3 contre.**

Pour tenter de faire passer ce projet, Carlos Angulo (ce dernier s'était rendu dans les camps de Tindouf en octobre 2011, accompagné de l'actuel Vice Ministre des Affaires étrangères qui occupait à l'époque le poste de Directeur Général au Ministère des Relations Extérieures) a dirigé un violent réquisitoire contre le Maroc, accusant notre pays d'expansionnisme et de bafouer les droits de l'Homme. Il a aussi accusé le Royaume d'occupation illégale du territoire appartenant à la fantomatique rasd. Toutefois, les membres du Groupe d'Amitié présents à cette réunion ont réagi fermement en insistant sur le fait que la position du Pérou a toujours été clair sur ce sujet, et que dispenser un soutien à la rasd signifierait créer un grave incident diplomatique avec le pays ami qu'est le Maroc. Présent ce jour là au Congrès, Carlos Zapata, Directeur Général du Ministère des Relations Extérieures a été immédiatement convoqué par la Commission des Affaires pour être consulté sur ce sujet.

Mis au courant du dossier de notre Cause Nationale lors d'une réunion tenue avec cette Ambassade lors de sa nomination à ce poste (M/SMES n° 82 du 23/02/12) Carlos Zapata a indiqué aux congressistes que la tendance actuelle ces dernières années en Amérique latine a été eu retrait et au gel des reconnaissances avec la rasd. Il a ajouté que la création de ce Groupe d'amitié aura des conséquences importantes dans les relations diplomatiques avec le Maroc, dans un contexte marqué par la préparation du 3<sup>ème</sup> sommet ASPA.

Le congressiste Angulo a répondu que l'objet de cette réunion est la réactivation du Groupe d'Amitié avec la rasd et que concernant le sujet du rétablissement des relations diplomatiques avec la rasd, le sujet ne sera soulevé qu'après le 3<sup>ème</sup> Sommet ASPA. Le Président de la Commission a tenté aussi de limiter les débats en plaidant pour la réactivation de ce Groupe.

Toutefois, face à l'intransigeance des députés amis du Maroc, le vote a été tenu et s'est soldé par une défaite nette pour les séparatistes et leur relais au congrès de la République avec 6 voix contre le projet présenté et 3 voix seulement en faveur. Lors d'une réunion tenue au Congrès le 7 mai courant avec cette Ambassade, l'un des membres du Groupe d'Amitié Pérou Maroc ayant assisté à la réunion de la Commission des Affaires étrangères a affirmé que ce projet est désormais sans suite, et que face au vote exprimé, il a été définitivement considéré classé par la Commission des Affaires étrangères.

Il apparaît au terme de cette tentative avortée de manipulation des congressistes que la gauche radicale composant la majorité présidentielle au sein de *Gana Perú* dispose d'une marge de plus en plus importante, et sur le dossier du Sahara marocain, elle marque à présent une position contraire à celle exprimée officiellement par le gouvernement. De plus, au sein du Ministère des Relations Extérieures, l'attitude de Rafael Roncagliolo laisse percevoir une attitude d'appui aux actions menées par cette frange radicale de la majorité présidentielle.

En visite au Maroc au mois de février dernier, le chef de la diplomatie péruvienne, avait publiquement soutenu que son pays inscrit son action dans le cadre des efforts déployés par les Nations Unies. S'inscrivant en porte à faux avec ces déclarations, Rafael Roncagliolo a toléré que son Vice-Ministre des Affaires

étrangères reçoive officiellement le 15 mars dernier, Yeslem Beissat, prétendu ministre délégué pour l'Amérique latine de la fantomatique rasd.

Face à la mobilisation des congressistes organisée par cette Ambassade, une lettre de protestation officielle (document 2) a été adressée par le Groupe d'Amitié Pérou-Maroc à Rafael Roncagliolo lui demandant de justifier cet acte inamical à l'égard du Maroc, sachant que « cet acte va à l'encontre de la déclaration officielle réalisée par le Chancelier lors de sa visite de travail au Maroc ».

### III / Réponse et appui du Ministre des Affaires étrangères péruvien aux thèses des séparatistes

Dans une réponse écrite adressée au Président de la Commission des Affaires étrangères (document 3) Rafael Roncagliolo a tenu à préciser qu'en dépit de « la suspension des relations diplomatiques avec la rasd, le Pérou a maintenu une attitude inchangée au sein des Nations Unies en continuant d'appuyer les efforts en vue de la recherche politique négociée, juste et conforme au droit international en garantissant le principe du libre droit des peuples à l'autodétermination ».

Dans la même lettre, Rafael Roncagliolo indique au Congrès que « une réflexion est menée actuellement concernant les relations avec la rasd, en tenant compte de l'adhésion au principe d'autodétermination des peuples et du droit humain, afin de pouvoir déterminer au moment opportun, une attitude prenant en compte les avantages et les inconvénients d'un changement de la position du Pérou par rapport à celle exprimée par les quatre gouvernements antérieurs ».

Après avoir souligné la « situation humanitaire grave affectant des milliers de personnes dans les camps de Tindouf », Rafael Roncagliolo confirme la volonté du Pérou de porter une aide alimentaire à ces personnes. Le chef de la diplomatie péruvienne ajoute qu'au regard de ces considérations, « il est convenant de chercher des formules à même de concrétiser la solidarité du Pérou avec le peuple sahraoui, en lui faisant parvenir une aide humanitaire ». Rafael Roncagliolo ajoute aussi qu'à travers sa

Mission Permanente à l'ONU, le Pérou a manifesté son intérêt pour intégrer aussi rapidement que possible la MINURSO ».

Enfin, le Ministre des Relations Extérieures conclut la lettre adressée au Congrès en indiquant que lors de sa visite à Lima le 15 mars dernier, Yessem Beissat a remis au Vice Ministre des Affaires Etrangères une copie de la demande effectuée par la prétendue rasd au Secrétaire Général de la Communauté Andine des Nations pour l'obtention du statut d'observateur, en écrivant que cette requête est examinée par les services du Ministère des Relations Extérieures.

Les propos cités ci-dessous confortent donc l'idée d'une offensive concertée, sinon orchestrée par le Ministère des Relations Extérieures pour organiser la réunion tenue vendredi dernier au Club des Avocats de Lima concernant la situation des droits de l'Homme au Sahara (M/SMES n° 203 du 7/05/12), comme l'atteste la présence publique d'Alberto Adrienzen, conseiller spécial de Rafael Roncagliolo.

L'attitude bienveillante affichée par le Ministère des Relations Extérieures à l'égard des séparatistes laisse entendre une reconnaissance de la rasd après la tenue du 3<sup>ème</sup> Sommet ASPA.

Une réponse ferme et officielle du Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération doit donc être dirigée à la partie péruvienne pour dénoncer l'attitude inamicale et contraire à toute volonté de développement de la coopération bilatérale qu'entretient actuellement le Ministère des Relations Extérieures en soutenant par écrit et publiquement des positions comme celles exprimées par Rafael Roncagliolo dans le document 3, dont copie ci jointe.

Haute Considération



*Ouassana Aboued*

PL: (03) documents



206

CONGRESO DE LA REPUBLICA  
COMISION DE RELACIONES EXTERIORES

20 SET. 2011

R. R. 8121076

CONGRESO DE LA REPUBLICA  
AREA DE TRAMITE DOCUMENTARIO

13 SEP 2011

RECIBIDO

"Decenio de las Personas con Discapacidad en el Perú"  
"Año del Centenario de Machu Picchu para el Mundo"

OFICIO Nº 0085-2011/JDC-CR

Lima, 16 de setiembre de 2011.

Señora Congressista  
**ANA JARA VELASQUEZ**  
Presidenta de la Comisión de Relaciones Exteriores  
Congreso de la República  
Presiente

De mi mayor consideración:

El presente tiene por objeto hacerle llegar nuestros cordiales saludos y comunicarle que los abajo suscritos solicitamos la reactivación de la Uga Parlamentaria de Amistad Perú - República Árabe Saharaui Democrática - RASD, a fin de establecer mecanismos de coordinación, colaboración, consulta y trabajo conjunto sobre temas de interés mutuo para los parlamentarios de ambos países.

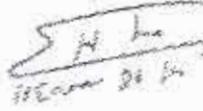
En la seguridad de que dará curso a nuestro pedido, quedo de Ud.

Muy atentamente,

  
JAVIER DIEZ CANSECO  
Congresista de la República

  
Jorge Pri marañón C.

  
Javier Diez Canseco

  
Juan Carlos Rodríguez

  
José Luis Rodríguez

  
Juan Carlos Rodríguez

Propuesta rechazada  
y enviada al archivo

document 1

(FRAGMENTO SELECCIONADO)

CONGRESO DE LA REPÚBLICA  
SEGUNDA LEGISLATURA ORDINARIA 2011 - 2012

COMISIÓN DE RELACIONES EXTERIORES

(Matinal)

LUNES 12 DE MARZO DE 2012

PRESIDENCIA DEL SEÑOR ROGELIO ANTENOR CANCHES GUZMÁN

—A las 11 horas y 11 minutos, se inicia la sesión.

(...)

El señor PRESIDENTE.— El congresista Hurtado, por favor.

El señor HURTADO ZAMUDIO (GPF).— Muchas gracias, señor Presidente. (...) Informo referente a la agenda del Viceministro de Relaciones Exteriores, que contempla para el 14 de marzo de 2012, a las 11 y 30, una audiencia con el señor Mohamed Yeslem Beissat, quien sería Ministro de la denominada "República Árabe Saharaui Democrática" y como nosotros sabemos, nuestro país tiene relaciones con Marruecos y no con esta otra entidad no reconocida; por tanto, no sabemos cómo así el señor Viceministro estaría haciendo una cosa totalmente contraria. Me limito a informar, en la sección pedidos formularé lo propio.

(...)

El señor PRESIDENTE.— (...) El congresista Hurtado.

El señor HURTADO ZAMUDIO (GPF).— (...) Pido se nos explique cómo así el Viceministro de Relaciones Exteriores acepta una audiencia que iría en contra de lo que el Ministro de Relaciones Exteriores ya habría expresado cuando realizó una visita oficial a Marruecos, sobre el conflicto del Sahara Occidental, aceptando una conversación oficial con la denominada "República Árabe Saharaui Democrática".

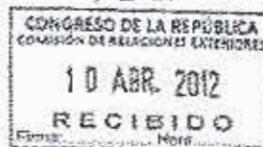
document 2

Opinion Saharaui

Don Alienta

Recibido

931

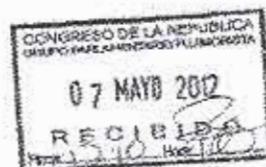


"DECENIO DE LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN EL PERU"  
"AÑO DE LA INTEGRACIÓN NACIONAL Y EL RECONOCIMIENTO DE NUESTRA DIVERSIDAD"

Lima, 9 de marzo de 2012.

OF. RE (DAM) N° 3-0-A/129

Situación relaciones Perú - RASD  
Of. Nro. 279-2011-2012-CRREE-CR



Señor Congresista  
Rogelio Canches Guzmán  
Presidente de la Comisión de Relaciones Exteriores  
Congreso de la República  
Ciudad.

Tengo el agrado de dirigirme a usted en alcance a su atento oficio de la referencia, con el propósito de expresarle lo siguiente:

- El Perú reconoció a la República Árabe Saharaui Democrática (en adelante, RASD) como Estado soberano e independiente, el 16 de agosto de 1984. Dicho acto respondió a una decisión política del gobierno del Perú amparada en el principio de la libre determinación de los pueblos.
- El 5 de mayo de 1987, durante el primer gobierno del Presidente Alan García, el Perú y la RASD establecieron relaciones diplomáticas, las que reafirmaron el reconocimiento efectuado por el anterior gobierno del Presidente Fernando Belaúnde Terry.
- En septiembre de 1996, el gobierno del entonces Presidente Alberto Fujimori decidió suspender las relaciones diplomáticas con la RASD, que hasta ese momento se mantenían mediante la acreditación como concurrente en el Perú del Embajador de la RASD en Venezuela. No se planteó formalmente una ruptura de relaciones diplomáticas ni la revocación del reconocimiento.
- A pesar de la suspensión de relaciones diplomáticas con la RASD, el Perú ha mantenido una postura invariable en el marco de las Naciones Unidas, de modo que siempre ha apoyado y apoya los esfuerzos para encontrar una solución política negociada, justa y en consonancia con el Derecho internacional, que sea duradera, mutuamente aceptable entre las partes y sustentada en el principio de la libre determinación de los pueblos consagrado en la Carta de las Naciones Unidas, tal como señala la resolución (A/RES/64/101) de la Asamblea General, aprobada el 19 de enero de 2010, y las resoluciones relevantes del Consejo de Seguridad.
- En consecuencia, respaldamos los esfuerzos de las rondas de negociaciones de Manhasset, iniciadas conforme a las disposiciones de la

document 3

Resolución 1754 (2007) del Consejo de Seguridad, con el propósito de que las partes continúen el proceso de negociaciones directas, de buena fe y sin condiciones previas, bajo los auspicios del Secretario General de la ONU.

- Ahora bien, el gobierno peruano se encuentra interesado en efectuar una reflexión y un análisis exhaustivo sobre el tema de sus relaciones con la RASD, con miras a que le permita en el momento oportuno, decidir y actuar adecuadamente, tanto desde el punto de vista de nuestra adhesión al principio de autodeterminación de los pueblos y defensa de los derechos humanos, como -y por sobre todo- desde la perspectiva de la conveniencia o inconveniencia que para los intereses del Perú signifique una modificación de la posición que se ha venido llevando respecto al Frente Polisario y la RASD durante los últimos cuatro gobiernos.
- Como una primera acción, el suscrito dispuso que el entonces Viceministro de Relaciones Exteriores, José Antonio Meier, conjuntamente con el Parlamentario Andino, Alberto Adriansón y el también entonces Director General de África, Medio Oriente y Países del Golfo, Embajador José Beraún, recibieran el martes 23 de agosto de 2011, a los señores Ahmed Hach, Ministro de la RASD para América Latina y al señor Alisalem Sidi Zein, Embajador en misión especial de la RASD. Oportunidad, en la que se manifestó a los visitantes que, en gesto de solidaridad y seriedad, se realizaría una visita de trabajo a la capital administrativa de la RASD (Rabouni), donde se encuentran los servicios de protocolo, la presidencia, los Ministerios y las administraciones de los servicios públicos a efectos de sostener reuniones con las autoridades y recabar en el terreno, mayor información y elementos de juicio.
- En virtud de lo anterior, del 03 al 09 de octubre 2011 viajó a Rabouni (Tindouf), una delegación integrada por el entonces Director General de África, Medio Oriente y Países del Golfo y actual Viceministro de Relaciones Exteriores, Embajador José Beraún Aranibar, el congresista Roberto Edmundo Angulo Álvarez (designado por la Comisión de Relaciones Exteriores del Congreso) y el Embajador del Perú en Argelia, Martín Yrigoyen Yrigoyen, luego de lo cual presentaron un informe en el que resaltaban el proceso de descolonización aun no resuelto y el problema humanitario de carácter grave que afectaba a miles de personas.
- A la luz de dicho informe y de las consideraciones políticas y humanitarias respecto a este tema, se convino en buscar fórmulas que permitan materializar de manera concreta la solidaridad del Perú con el pueblo saharauí, a efectos de lo cual, desde entonces se han venido efectuando gestiones - desafortunadamente infructuosas por falta de recursos financieros - con el objeto de hacerles llegar ayuda humanitaria consistente en alimentos. De igual modo, a través de nuestra Representación Permanente ante las Naciones Unidas, el Perú ha dejado sentado su interés de integrar el contingente de la ONU para el Sahara Occidental (MINURSO) tan pronto exista la posibilidad de hacerlo.
- Lo anterior fue puesto en conocimiento del Ministro de la RASD para las Américas, Mohamad Yessim Beisat, en reunión sostenida con el Viceministro de Relaciones Exteriores, Embajador José Beraún Aranibar, el 15 del presente mes de marzo.

- En dicha ocasión el representante Saharaui entregó al señor Viceministro, copia de la Nota Diplomática que, con fecha 25 de febrero último, presentó al señor Adalid Contreras Rospinero, Secretario General de la Comunidad Andina, solicitando obtener para la RASD, la calidad de Miembro Asociado de la CAN, lo cual viene siendo evaluado por los estamentos pertinentes de nuestra Cancillería.

Dios guarde a usted,

  
Rafael Reneagelo Orbeagoa  
Ministro de Relaciones Exteriores